

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne

(annexé au rapport de gestion – Article L.225-37 du Code de Commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2007

I • Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Initiative & Finance Investissement est composé de cinq membres.

Les travaux du Conseil s'inscrivent dans le cadre des principes de gouvernement d'entreprise établis par Natixis Private Equity.

Le Conseil d'Administration a tenu trois séances au cours de l'exercice 2007 : le 27 mars 2007 (arrêté des comptes au 31 décembre 2006, point sur l'activité de l'exercice 2006 et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire), le 10 juillet 2007 (arrêté des comptes au 30 juin 2007, perspectives de l'exercice 2007, et point sur l'activité), et le 4 décembre 2007 (point sur l'activité 2007, commission de gestion 2008 et prévisions de résultat 2007).

Le taux de présence global ressort à 90 %.

Le Conseil est généralement convoqué une première fois environ 30 jours avant la tenue du Conseil puis, une seconde fois 7 jours avant la tenue du Conseil, par courrier et quelques fois par télécopie.

Les séances sont précédées par l'envoi d'une documentation portant sur chacun des sujets qui seront traités en séance.

Un procès-verbal détaillé est établi après chaque séance rendant compte des débats, des interventions des Administrateurs et des décisions prises.

2 • Procédures de contrôle interne

2.1 • Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le Conseil d'Administration de la société est responsable de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne de la société et veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il est notamment responsable de l'organisation et de la fiabilité de l'ensemble des procédures permettant l'établissement des comptes et de tous les documents d'information financière.

La société Initiative & Finance Investissement a confié la gestion de ses opérations ainsi que le traitement de sa gestion comptable et administrative à Initiative & Finance Gestion.

A ce titre, le système de contrôle interne d'Initiative & Finance Investissement s'insère dans le cadre du dispositif de contrôle interne mis en œuvre par Initiative & Finance Gestion, qui s'insère lui-même dans le cadre plus général du dispositif mis en œuvre par Natixis Private Equity, son actionnaire principal.

Les procédures de contrôle en vigueur chez Initiative & Finance Gestion ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs de la société s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les règles professionnelles (notamment les règles de l'AFIC et le Règlement Général de l'AMF) ainsi que les règles internes à la société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

En tant que société d'investissement, les principaux risques encourus par Initiative & Finance Investissement se rapportent aux investissements - risque financier lié à une perte de valeur des participations entre leur acquisition et leur cession et risque opérationnel lié à la valorisation des participations - mais désignent aussi des risques juridiques tels que la requalification fiscale de la société.

Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en œuvre ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

2.2 • Organisation générale

Sur le plan de l'organisation générale, trois niveaux de contrôle sont mis en œuvre au niveau d'Initiative & Finance Gestion.

PREMIER NIVEAU

L'auto-contrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du système de contrôle interne.

DEUXIÈME NIVEAU

Le contrôle permanent vérifie le respect de la réglementation et des règles professionnelles applicables à l'activité de gestion pour le compte de tiers. Les principales unités de contrôle de second niveau sont la direction des risques, la fonction contrôle interne et la fonction conformité.

Direction des risques

La direction des risques de Natixis Private Equity (2 personnes) vise en particulier à s'assurer du respect du processus d'investissement, en coordination avec le Conseil de Surveillance de la société, et tout particulièrement de la qualité des échanges collégiaux au niveau des comités internes d'investissement. Elle veille également à la cohérence des valorisations et du rating des portefeuilles de participations. Initiative & Finance Gestion dispose également des compétences de deux contrôleurs internes et d'un responsable de la conformité, mis à disposition par Natixis Private Equity et rattachés hiérarchiquement au Directeur Général de Natixis Private Equity.

Fonction contrôle interne

L'effectif de la fonction contrôle interne a été porté à deux collaborateurs en 2006.

La mission des contrôleurs internes consiste notamment à s'assurer du respect par la société :

- du mandat et en particulier la conformité aux dispositions du mandat des investissements réalisés ;
- des règles relatives aux ratios légaux et fiscaux et à la composition du fonds ;
- des procédures mises en place et en particulier les procédures relatives aux investissements et aux désinvestissements définies par la société.

Les contrôleurs internes travaillent en lien étroit avec le responsable de la conformité.

Fonction conformité

Le responsable de la conformité intervient comme conseil et arbitre dans la gestion d'éventuels conflits d'intérêts, dans le cadre des règles de bonne conduite définies par l'association professionnelle (AFIC). En tant qu'adhérent de l'AFIC, Initiative & Finance Gestion et son personnel ont adopté le code de déontologie élaboré par l'association.

La mission du responsable de la conformité vise encore à s'assurer du respect par Initiative & Finance Gestion et ses collaborateurs des règles déontologiques définies et à surveiller les opérations effectuées pour compte propre par les collaborateurs.

Le responsable du contrôle interne et le responsable de la conformité rendent compte de l'exercice de leur mission et de leurs éventuelles recommandations au Président du Directoire de la société.

Rôle du Conseil de Surveillance d'Initiative & Finance Gestion

En cas de persistance du dysfonctionnement relevé, le responsable du contrôle interne ou le responsable de la conformité informe par tout moyen le Conseil de Surveillance de la société et peut demander à être entendu par ce dernier.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance de la société veille au respect par l'équipe de gestion de la stratégie d'investissement initiale, à l'adéquation des moyens financiers et humains aux objectifs, et à la qualité des procédures de contrôle. Il s'appuie dans cette mission sur les fonctions décrites ci-dessus.

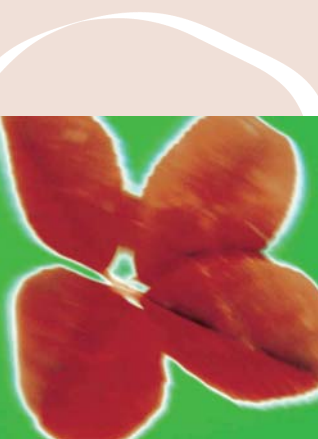
TROISIÈME NIVEAU

Le troisième niveau de contrôle est assuré par les Inspections Générales de Natixis, de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Rattachée au Président et au Directeur Général de Natixis, l'Inspection Générale de Natixis est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la Banque au sens du règlement CRBF 97-02.

Les diligences d'audit s'inscrivent dans le cadre du plan annuel d'audit du Groupe Natixis, élaboré par l'Inspection Générale en base consolidée et proposé à la Direction Générale, au Comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'Administration de Natixis.

Le plan annuel d'audit couvre les missions diligentées par l'Inspection Générale, ainsi que celles menées par les services de contrôle décentralisés des différentes filières de Natixis.



Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne (suite)

(annexé au rapport de gestion – Article L.225-37 du Code de Commerce)

2.3 • Principales procédures mises en place

2.3.1 Dispositif de maîtrise des risques sur investissement

Le dispositif global de maîtrise des risques sur investissement s'appuie sur une équipe d'investisseurs responsabilisés, fonctionnant de façon collégiale (comité interne réunissant l'ensemble de l'équipe d'investissement) et supervisés par le Directoire de la société, le comité consultatif du fonds, les revues de portefeuilles semestrielles et les comités de provision trimestriels.

Les procédures d'investissement et de désinvestissement font partie intégrante du recueil de procédures de la société.

La mesure et le suivi des risques s'appuient sur un système informatisé de gestion des participations (Capital Venture). Il permet notamment de préparer les revues de portefeuille semestrielles, qui consistent en une revue exhaustive de l'ensemble des participations pour en apprécier la situation financière, la valorisation et la qualité du suivi par les chargés d'investissement.

Toutes les participations font en outre l'objet d'une notation actualisée tous les semestres.

La note qui est attribuée résulte d'une synthèse de critères adaptés au métier du capital investissement et permet d'évaluer à la fois les risques et les enjeux de chaque participation.

2.3.2 Autres procédures

Le quota fiscal d'investissement de la société fait l'objet d'un suivi régulier par le responsable du portefeuille.

Les risques de non respect des normes déontologiques sont encadrés par un code de déontologie diffusé auprès de chaque collaborateur.

La diffusion de ce recueil est accompagnée par une sensibilisation systématique de l'ensemble de l'équipe de gestion par le responsable de la conformité.

Le contrôle du respect des règles déontologiques relève de la mission du responsable de la conformité.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux s'appuie pour sa part sur les éléments suivants :

- une procédure formalisée qui précise notamment les vérifications à opérer auprès des différents partenaires de la société (investisseurs, sociétés cibles, acquéreurs de cession, distributeurs...), le cadre de déclaration des opérations suspectes ainsi que les sanctions encourues ;

- une formation de l'équipe de gestion sur ce thème ;
- deux correspondants Tracfin spécifiquement habilités à effectuer des déclarations de soupçon, à savoir le Président du Directoire et le responsable de la conformité.

3. Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

3.1 L'organisation comptable générale

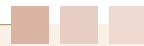
Initiative & Finance Investissement a confié à Initiative & Finance Gestion le traitement de sa gestion comptable et administrative. Initiative & Finance Gestion utilise le logiciel Compta 100 version 14 pour PC édité par SAGE. Ce logiciel est installé sur réseau, mais seul le service comptable dispose d'un accès aux fichiers qui sont protégés à l'aide de mots de passe.

Initiative & Finance Gestion dispose d'un personnel compétent, polyvalent et régulièrement formé aux évolutions de la réglementation comptable.

Un corps de procédures couvre l'ensemble de la fonction comptable et l'élaboration du résultat comptable. Ces procédures comptables s'inscrivent dans le cadre des procédures en vigueur au sein de Natixis Private Equity et font l'objet périodiquement d'une mise à jour.

3.1.1 Les acteurs internes du contrôle

A l'image des principes définis au titre de l'organisation générale, les acteurs du contrôle interne relatif à l'information comptable et financière se répartissent selon deux niveaux de contrôle.



PREMIER NIVEAU

Des contrôles comptables sont réalisés par le(s) opérationnel(s) qui effectue(nt) la saisie des écritures comptables ou intégrés dans les applicatifs lors de la saisie ou de la validation des opérations (analyse des comptes, suivi des suspens et des rapprochements bancaires...).

Des contrôles sont également opérés par le Secrétaire Général d'Initiative & Finance Gestion qui assure la direction comptable, administrative et financière de la société.

Il rend compte de sa mission et en particulier des éventuelles difficultés rencontrées au Président du Directoire de la société.

DEUXIÈME NIVEAU

En tant que filiale de Natixis Private Equity, Initiative & Finance Investissement fait l'objet d'une procédure de reporting financier auprès de son actionnaire principal. A ce titre, la société soumet à Natixis Private Equity son budget annuel, un reporting d'exploitation mensuel, ainsi que ses comptes annuels.

3.1.2 Le Commissaire aux Comptes

Les comptes annuels sont revus et certifiés par le Commissaire aux Comptes.

Pour ses interventions, le Commissaire aux Comptes de la société de gestion est en contact direct avec le Secrétaire Général d'Initiative & Finance Gestion.

De manière périodique, le Commissaire aux Comptes présente la synthèse de leurs interventions au Président du Conseil d'Administration.

3.2 Principales procédures mises en place

Les normes comptables utilisées par la société sont conformes à la réglementation française.

La société respecte également les principes définis par la profession aux niveaux français et européen (respectivement par l'AFIC et l'EVCA) et notamment les principes en matière d'évaluation des actifs gérés. Le Commissaire aux Comptes du fonds est d'ailleurs appelé à apprécier le respect par la société des règles d'évaluation.

Au cours de l'année 2005, la société a établi, avec l'assistance de la Direction des risques de Natixis Private Equity, une cartographie détaillée des risques opérationnels auxquels elle est exposée.

Un système de collecte et gestion des éventuels incidents et des pertes liées a été mis en place en 2006 afin notamment d'identifier les actions correctrices nécessaires.

Jean Duhau

Président du Conseil d'Administration